

Stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen

2017/2116(INI) - 17/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 33 contre et 109 abstentions, une résolution sur une stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen.

Les députés ont rappelé que l'Union européenne souffrait d'un **déficit important en protéines végétales**, en raison des besoins de son secteur de l'élevage, qui dépend des importations d'aliments pour animaux en provenance de pays tiers.

L'UE ne consacre que 3% de ses terres arables à la culture de protéagineux et elle importe plus de 75% de son approvisionnement en protéines végétales, principalement du Brésil, de l'Argentine et des États-Unis. La situation actuelle comporte des **risques majeurs**, en particulier pour le secteur de l'élevage européen, étant donné que la volatilité des prix sur les marchés internationaux s'est fortement accrue.

Dans ce contexte, le Parlement européen a proposé de mettre en œuvre un important **plan stratégique européen de production et d'approvisionnement en protéines végétales**, reposant sur le développement durable de toutes les cultures présentes dans toute l'Union. Il a appelé:

- à prendre des **mesures immédiates** afin d'éviter toute réduction du niveau actuel de la production de protéagineux, en tenant compte des avantages environnementaux que procurent les cultures conventionnelles fixatrices d'azote sur les surfaces d'intérêt écologique;
- à mettre en place une **plate-forme européenne**, sous l'égide de l'Observatoire européen du marché des cultures arables, qui permette de délimiter les régions propices à la culture de protéagineux en Europe, de déterminer les capacités européennes de production de protéines et de recenser tous les travaux de recherches sur les protéines.

Objectifs du plan: le Parlement a recommandé de soutenir la **culture du soja** en Europe, notamment dans le cadre de la PAC, étant donné que cette culture, grâce à de nouvelles variétés, ouvre aujourd'hui de nouvelles perspectives aux quelques régions où cette culture peut s'adapter. Il a recommandé la **réintroduction de cultures de protéines végétales**, comme le soja, la luzerne, la féverole à petits grains, les pois et d'autres cultures comme le trèfle, le sainfoin et d'autres légumineuses, dans les systèmes de grandes cultures et les systèmes fourragers.

La résolution a insisté sur la nécessité:

- de développer des **filières locales et régionales** de production et de transformation des protéines en créant des groupes d'agriculteurs et en rapprochant les agriculteurs et les éleveurs;
- d'accompagner, via la PAC, les prises de risques des agriculteurs qui se lancent dans des circuits d'approvisionnement courts d'alimentation humaine et animale à base de protéines;
- de **soutenir une plus grande autonomie** à l'échelle des exploitations et des régions quant à la production d'aliments pour animaux, pour les ruminants comme pour les animaux monogastriques (fabrication d'aliments à la ferme comprise);

- **d'augmenter la rentabilité** de ces cultures et le développement de pratiques telles que la rotation des cultures (par cycles minimaux de 3 ans) et par davantage d'associations de variétés et de cultures dans les secteurs de production à graines et fourragères pour promouvoir l'abandon des monocultures nécessitant beaucoup intrants, au sein de l'Union et en dehors, au profit de systèmes agroécologiques diversifiés;
- **d'investir massivement dans la recherche**, notamment celle sur les variétés de cultures, pour rendre les protéagineux plus attractifs économiquement et leur production plus compétitive et pour augmenter leur rendement.

Instruments du plan: les députés ont estimé que le plan stratégique nécessitait la mobilisation et la coordination de **plusieurs politiques** de l'UE: PAC, politique de recherche, politiques d'action environnementale et climatique, politique énergétique, politique de voisinage et politique commerciale.

De plus, la PAC devrait soutenir les cultures protéiques à l'aide du **paiement couplé volontaire** - qui ne devrait pas être aux cultures et régions en difficulté - et du paiement de verdissement, mais aussi à **l'aide du second pilier**, grâce notamment aux mesures agroenvironnementales sur l'agriculture biologique, à la qualité des investissements, au système de conseil agricole (SCA), à la formation et à l'innovation.

Le Parlement a préconisé :

- d'introduire de **nouveaux instruments** pour aider à accroître l'approvisionnement en protéines végétales, en particulier le soja, et à assurer une mise en œuvre équitable dans tous les États membres;
- de **garantir l'autonomie des approvisionnements en soja** en coopérant plus étroitement avec le voisinage de l'UE. Les députés ont soutenu la mise en place de **systèmes d'étiquetage transparents** basés sur des normes de production certifiées, tels que les normes du soja du Danube et du soja européen ;
- **d'aménager le deuxième pilier** en vue de reconnaître et de mieux rémunérer la contribution de ces cultures à l'alimentation des insectes pollinisateurs au moment le plus important de la saison (plantes à floraison précoce au printemps) et leur participation à la lutte contre la disparition des pollinisateurs.